

ouillés et pourvus de personnel ont été établis à Halifax, Saint John, Sainte-Anne-de-Bellevue, Toronto, London, Winnipeg, Calgary et Vancouver. A Charlottetown, Ottawa, Hamilton, Kingston, Windsor, Regina, Saskatoon, Québec, Edmonton et Victoria, les hôpitaux privés ou municipaux étaient utilisés, mais le Ministère y maintenait un personnel médical salarié. En vertu de dispositions établies par contrat, les sanatoriums et hôpitaux pour maladies mentales appartenant aux provinces ont aussi été utilisés.

Pour faciliter le traitement des anciens combattants du corps expéditionnaire canadien demeurant loin des centres ci-dessus mentionnés, des contrats ont été passés de temps à autre avec plusieurs hôpitaux du Canada. Le nombre de ces hôpitaux était de 240 le 31 décembre 1943 et il augmente continuellement.

Au commencement de la présente guerre, l'expérience acquise au cours de la dernière a démontré qu'il serait essentiel de pourvoir à l'extension de telles facilités. En conséquence, des dispositions ont été prises pour l'agrandissement des hôpitaux départementaux ainsi que de ceux qui sont situés dans des endroits tels qu'Ottawa et Edmonton et dont les établissements ne sont pas dirigés par le Ministère. Des modifications très étendues ainsi que des rajouts ont été faits ou sont en construction à Sainte-Anne-de-Bellevue, Qué.; à Camp Hill, Halifax; à l'Hôpital Municipal d'Ottawa; à Christie Street and Annex, Toronto; à Westminster, London; à Deer Lodge, Winnipeg; à Calgary (où un nouvel immeuble vient d'être ouvert); à l'hôpital de l'Université, Edmonton; à l'hôpital Shaughnessy, Vancouver; et à Lancaster, Saint John. A Québec, un nouveau pavillon comprenant 108 lits a été ouvert à l'hôpital du Parc Savard, autrefois hôpital pour immigrés et maintenant affecté aux anciens combattants.

Des plans ont été dressés en vue d'établir en un certain nombre d'endroits d'une extrémité à l'autre du Dominion des centres d'hygiène et de travaux professionnels pour aider au rétablissement des cas neuropsychiatriques et autres, et à l'un de ces endroits, dans le canton de Gloucester près d'Ottawa, un terrain de 290 acres a été obtenu et un édifice y est en voie de construction.

Un relevé a été fait récemment des aménagements pour tuberculeux et il sera pourvu à de nouveaux locaux.

Le nombre effectif de lits disponibles dans les hôpitaux départementaux est de 7,466, y compris le nouvel hôpital de Calgary ouvert en décembre 1943. En prévision d'une nouvelle augmentation d'environ 2,000 lits, une construction est actuellement en cours.

Pour ce qui concerne les anciens combattants, avant la présente guerre, ceux qui pouvaient bénéficier de traitement étaient:—

- (1) Les pensionnés hospitalisés pour incapacité physique donnant droit à une pension. Ils reçoivent des soins médicaux gratuits et une allocation pour eux et leur famille.
- (2) Les pensionnés traités pour incapacité physique ne donnant pas droit à une pension. Ceux-ci reçoivent un traitement gratuit seulement.
- (3) Les non-pensionnés à service méritoire. Ils reçoivent un traitement gratuit seulement.
- (4) Les pensionnés qui, en raison de leur incapacité physique, ne peuvent suffisamment pourvoir à eux-mêmes et requièrent des soins dans une institution. Ils peuvent être requis de payer une partie du coût de leur traitement s'ils sont en mesure de le faire.

Quand la guerre éclata en 1939, ces avantages furent étendus à ceux qui servaient dans la présente guerre. De plus, il est pourvu à un traitement gratuit pour une incapacité physique non imputable au service, pourvu que ce traitement ait